

## REPORT DU PAIEMENT DES CHARGES LOCATIVES MODE D'EMPLOI



REPORTER  
LES PAIEMENTS



ÉTALER  
LES PAIEMENTS

### QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ? (FONDS DE SOLIDARITÉ)

1

#### ÊTRE UNE TPE

DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ : AVANT LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2020



JUSQU'À  
10 SALARIÉS

TAILLE

+

1 million  
d'euros  
MAXIMUM

CHIFFRE D'AFFAIRES

+

60 000 €  
MAXIMUM

BÉNÉFICE NET

+

LE DIRIGEANT  
ne peut cumuler ces aides avec :



UN CONTRAT  
DE TRAVAIL

DES INDEMNITÉS  
JOURNALIÈRES  
de plus de 800 €  
entre le 1<sup>er</sup> mars 2020  
et le 31 mars 2020,

UNE  
PENSION

2

### LES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LA CRISE

INTERDITE  
D'ACCUEILLIR  
DU PUBLIC

OU

50 %  
DE BAISSE  
DU CHIFFRE D'AFFAIRES

### QUELLES DÉMARCHES ?

1

EFFECTUER  
SA DEMANDE  
DE REPORT DE PAIEMENT  
AUPRÈS DU FOURNISSEUR  
(GAZ, EAU, ELECTRICITÉ)

—

2

JOINDRE  
UN ACCUSÉ  
DE RÉCEPTION DU DÉPÔT  
DE LA DEMANDE  
D'ÉLIGIBILITÉ  
AU FONDS  
DE SOLIDARITÉ

AVEC UNE DÉCLARATION  
SUR L'HONNEUR  
ATTESTANT DU RESPECT DES CONDITIONS  
D'ÉLIGIBILITÉ ET DE L'EXACTITUDE  
DES INFORMATIONS DÉCLARÉES

